

REGLEMENT INTERIEUR *mise à jour 2018*

Conditions

Les cours sont dispensés, sous réserve du paiement de la cotisation annuelle et du règlement des cours, pendant une durée d'1/2 heure en individuel du lundi au samedi en période scolaire. Il n'y a pas de cours pendant les vacances scolaires, ni les jours fériés, exception faite de cours de "rattrapage" ou stages organisés par le professeur. Les créneaux horaires sont définis au début de l'année scolaire et peuvent difficilement être modifiés au cours de l'année. Seul le professeur pourra éventuellement trouver un autre horaire en lien avec son planning. **Les cours manqués par les élèves ne seront pas rattrapés.** En cas d'absence du professeur le cours sera obligatoirement reporté dans la possibilité des plannings de chacun. Pour tout nouvel élève, un cours d'essai est possible avant l'engagement et ne sera pas déductible de la somme à devoir.

Le solfège n'est pas obligatoire pour suivre les cours de guitare, basse et chant. Cependant, l'apprentissage du solfège des élèves se fait pendant la séance.

Lors de l'AG de juin 2014, le nombre de cours a été fixé à 33 séances sur l'année scolaire. Les cours débuteront dans la deuxième semaine de septembre pour se terminer le 23 juin 2018. Pour les élèves prenant des séances à la carte, un planning de présence avec signature par séance sera exigé.

Parmi les séances individuelles proposées par le professeur, 3 à 4 séances seront consacrées à la répétition de chaque spectacle de prévu théoriquement en février et à la mi juin sur Sotteville les Rouen. Le professeur pourra proposer d'autres spectacles en fonction des possibilités et participants. Cependant, pour les élèves qui ne souhaitent pas participer à ces séances collectives, ils bénéficieront de cours individuels avec des horaires potentiellement modifiés. Si vous ou votre enfant participe aux spectacles vous **accepter, de fait, d'être photographié et ou filmé** ; en cas de refus, nous vous remercions de cocher cette case :



L'adhésion a été fixée à 23 euros pour l'année scolaire 2017-2018. Elle comprend l'assurance, les frais de matériels et ceux de structures engagés pour effectuer les cours et les spectacles. Le prix de la mensualisation est calculée sur l'année scolaire ouvrable conformément à la décision du bureau lors de l'assemblée générale de juin 2017.

Pour toutes les activités, **le règlement total pour l'année est exigible à l'inscription.** Par ailleurs, pour des facilités de paiement, il est toléré un dépôt de plusieurs chèques (10 maximum). Ils seront débités chaque début de mois. Pour une arrivée en cours d'année scolaire, le nombre de

séances est au prorata du nombre de cours restant. A partir de 2 élèves inscrits de la même famille et sur la même année scolaire, une réduction peut être attribuée de 10% (avec justificatifs).

Le bureau statuera sur un éventuel remboursement pour raison justifiée d'absence de longue durée (déménagement, longue maladie...)

Nous vous demandons de respecter les lieux et les instruments mis à votre disposition. (ne pas mettre vos instruments contre les murs et bien d'essayer vos pieds en entrant dans la salle de cours).

En cas de dégradation du local, du matériel Strato ou de vos instruments de musique, nous vous rappelons qu'ils sont assurés par le biais de votre assurance responsabilité civile. Pour cela, vous devez impérativement nous justifier de ce document pour le commencement des cours.

Si vous ne disposez pas de cette assurance sachez que, si vous détériorez du matériel lors d'un concert, les frais occasionnés seraient à votre charge.

Lors de représentations extérieures ou en dehors des horaires fixés de cours, **les élèves mineurs sont sous la responsabilité de leurs parents.**

En cas de faute grave, de comportement désagréable envers le professeur, les élèves ou contraire à l'esprit associatif, une exclusion peut être prononcée par le bureau sans remboursement des sommes dues sur l'année entière avec une restitution de la carte de membre.

Musicalement,

Présidente Virginie MUSTEL.

Nom, prénom :

.....
(merci d'indiquer : lu et approuvé, apposer votre signature et la date)